



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-178

PUBLIÉ LE 16 MAI 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-05-05-017 - 2017-05-16-Arrêté délégation de signature en matière de marchés (2 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-05-05-017

2017-05-16-Arrêté délégation de signature en matière de
marchés

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles Foix

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 10,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 Novembre 2013 par l'arrêté directeur n+ 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directeur n° 75-2016-05-10-004 du 19 mai 2016 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeur n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à M. Serge MOREL - Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles Foix en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- **Mme Edith BENMANSOUR**, Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière – Charles Foix et Directrice du site Pitié Salpêtrière

En vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, délégation est donnée à :

- Jérôme HUBIN, Directeur des Finances
- Mathilde LEFEVRE, Adjointe au directeur des Finances
- Camille COTIS, Directrice du site Charles Foix
- Lyonel VERLEY, Directeur des Services Economiques et Logistiques
- Didier MARCELIN, Ingénieur, Directeur de l'Investissement
- Pascal SOUBIGOU, Ingénieur, Directeur des Equipements
- Annie BOISSON, Ingénieur, Directrice des Systèmes d'information
- Michaël AUCOUTURIER, Ingénieur, Directeur des Travaux

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP- HP à M. Serge MOREL, Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière – Charles Foix en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-01-11-013 du 11 janvier 2017 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 5 mai 2017

Le Directeur
Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière/Charles Foix

